

Mme la Directrice des Affaires Maritimes a reçu une délégation CGT Jeudi 3 mai 2012

Participaient à la réunion :

Mme Régine BREHIER : DAM
M. Edouard PERRIER : adjoint à la DAM
M. Nicolas MAYER secrétaire général du SNPAM-CGT et membre du Bureau National de la FNEE-CGT
M. Rémi LEMAITRE : membre du BN et secrétaire général de l'Union Fédérale DIRM MEMN
M. Henri LOZACHMEUR : membre du BN
Mme Patricia BEN KHEMIS : membre du BN et élue à la CAP des IAM
M. Gérard LEBRIQUER : représentant la FNEE-CGT

Quelques semaines après sa prise de fonction, la nouvelle directrice des Affaires Maritimes a souhaité échanger avec la CGT, organisation syndicale la plus représentative des personnels des affaires maritimes. Cette entame, symbolique et signifiante, clos une triste période de 2 ans d'ignorance totale de la part du directeur précédent.

Cette première entrevue a permis de renouer le contact et d'affirmer la nécessité d'un dialogue régulier et constructif.

La CGT a souhaité la bienvenue à Mme BREHIER et témoigné ses vœux d'une avancée significative des dossiers en cours sur l'adéquation des moyens aux missions, les conditions de travail, les évolutions statutaires, la reconnaissance de la singularité et de la technicité de toutes les missions.

La CGT a rappelé la revendication Fédérale de voir instaurer un Comité Ministériel Spécial de la Mer ou à défaut une instance propre à la DAM regroupant toutes les composantes de la FNEE-CGT ayant trait aux politiques maritimes.

La CGT a rappelé en « fil rouge » de l'entretien, l'urgence de l'amélioration du moral des agents, mis à mal par une réforme institutionnelle non aboutie, illisible et incohérente. Pour la CGT, cet objectif passe par une relation nourrie et des échanges réguliers.

La directrice a confirmé que cela correspondait à sa façon de travailler. De tout temps, sur les grands dossiers, elle a pris l'habitude de prendre l'attache des différents acteurs. Néanmoins, elle a tenu à préciser que le fait d'échanger ne signifiait pas forcément modifier la prise de décision. *« S'il y a divergences ou opposition, l'échange a pour avantage d'explicitier très concrètement les arguments ayant conduit à la décision et ainsi éviter les incompréhensions et les malentendus ».*

Le secrétaire général du SNPAM-CGT se félicite de cette démarche. Il tenait à préciser que quelques jours avant l'échéance électorale, il était délicat de définir des orientations. Néanmoins, il a souligné l'importance de la reprise de dialogue avec la direction après ce long silence. Le secrétaire général du SNPMA-CGT a présenté de façon très synthétique les différentes étapes de l'évolution de la DAM, en insistant à la fois sur les particularismes et les missions singulières qui sont exercées au sein de « notre maison ». Il a également évoqué la vision du syndicat sur les orientations éventuelles à prendre pour la DAM et notamment en citant certains grands chantiers liés au Grenelle de la mer qui nécessitent l'investissement du champ maritime dans les politiques environnementales.

Sur ce dernier point, le syndicat CGT a alerté sur l'impasse que constituerait « le repli sur soi » par la définition de DIRM autonomes. Pour la CGT, l'étape à venir pour la modernisation doit passer par le rapprochement au niveau inter-régional et de façade, de l'autorité environnementale et l'autorité maritime.

Les thèmes abordés ont été les suivants :

- La modification du périmètre DML/DIRM a généré des situations difficiles : dichotomie DML/DIRM
- La charnière terre/mer qu'est le littoral doit être prise davantage en compte, notamment dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement,
- La problématique des ports et de l'autorité portuaire,
- Les CSN : question de la décentralisation de la gestion et du risque encouru de divergences de service public rendu aux usagers, d'une DIRM à l'autre,
- Le pilier SAM : les demandes exorbitantes de la DPMA en matière de contrôles des pêches sont en complet décalage avec les effectifs et moyens existants. Les conditions de travail en constante dégradation, on sert de variable d'ajustement pour pallier les insuffisances de moyens. La CGT estime que les services sont aujourd'hui « à l'os » et qu'il n'y a plus de marge de manœuvre. Les régimes de travail ne sont illégaux ou inapplicables, la reconnaissance de la pénibilité est niée. Il devient urgent
- L'intégration des IAM dans le corps des ITPE
- L'évolution statutaire des catégories Contrôleurs des Affaires Maritimes et des Syndics des gens de mer.

Le secrétaire général a dénoncé le fait que toutes ces questions n'ont pas été traitées pendant deux ans.

Il reste pour la CGT, le goût amer que la DAM a fait office de « porteur d'eau » d'armateur de France . Elle a cédé aux exigences de déléguer les plus de 500 UMS au bureau Veritas sans soucis des conflits d'intérêt induits. : « *les contrôlés et les contrôleurs sont les mêmes.* »

La DAM a précisé qu'elle était dans l'attente de la feuille de route qui lui sera confiée pour définir sa stratégie et réunir à nouveau les différents acteurs du monde maritime concernés pour en débattre.

Restons vigilants et combatifs. Le changement, c'est pour bientôt.